

À PARTIR DU 12 FÉVRIER DE NOUVELLES CONSIGNES EN DÉCHÈTERIE !

Pour répondre à l'obligation donnée par la **nouvelle réglementation** (loi AGEC) de **nouvelles filières de tri** sont mises en place dans les déchèteries du Haut-Doubs*:



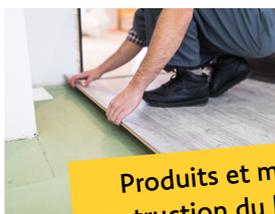
Sport et loisirs (ASL)



Bricolage et jardin (ABJ)



Jeux et jouets (JJ)

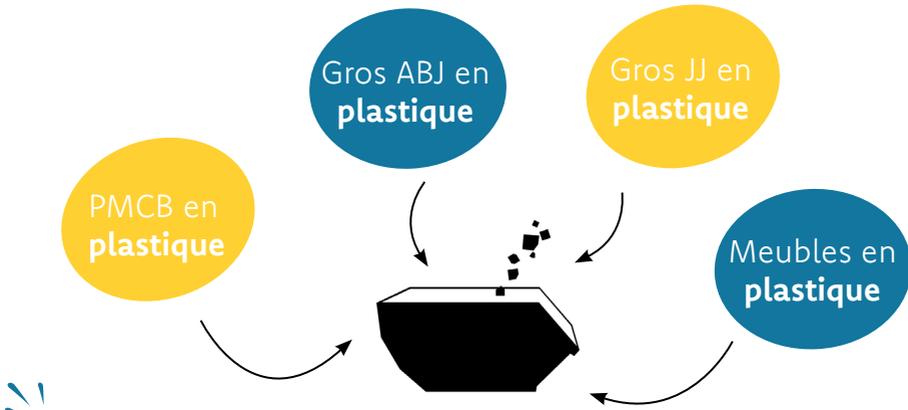


Produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)

Le tri actuellement en place se trouve modifié par ces nouvelles filières.

Une partie des déchets sera désormais triée par matière.

Exemple pour la benne plastique :



Le tri peut être **différent** en fonction de la **taille du déchet**.

**DEMANDEZ CONSEIL AUPRÈS DES AGENTS
DE DÉCHÈTERIE**

Le tri des déchets électriques
ne **changent pas** :
ils ont leur propre filière

Les articles de sport et loisirs
ne se **trient pas** par matière

Votre objet peut encore servir ?

Merci de le déposer dans :

- ★ Une **recyclerie** de votre territoire ;
- ★ Une **association** ;
- ★ Un **magasin** (si reprise) ;
- ★ Une **zone de réemploi** de votre déchèterie.



Une question ?
Rendez-vous sur www.preval.fr



LE TRI
+ FACILE

FLYER

